

FLASH INFO

NOMENCLATURE « LETTRES », TG DE MUTATION : RETARDS À L'ALLUMAGE...

Le TG de mutation devait sortir le 2 septembre sur la base de la nouvelle nomenclature « lettres » (Niveaux A1, A2, B1, B2, C). Sa diffusion est aujourd'hui reportée de quelques jours et se déroulera toujours avec l'ancienne nomenclature « chiffres » (1, 2, 3, 4 et 5).

En effet, les retards se sont malheureusement multipliés concernant le travail sur la nomenclature et la rédaction de la charte de gestion toujours en cours. À ce jour, rien n'est donc finalisé !

De plus, pour ne rien arranger, le nouvel outil de gestion informatique « DIALOGUE 2 » ne fonctionne pas correctement...

Fort de ces divers constats, le SCSI est intervenu auprès de la DGPN et de la DRCPN afin que les officiers puissent candidater sereinement. Il est temps que nous disposions d'une gestion transparente, d'outils efficaces et d'une nouvelle nomenclature « non bâclée ».

Pour le prochain TG, les règles actuelles de gestion perdureront jusqu'à fin 2019 et s'appliqueront pour la CAP qui devrait, a priori, être reportée après le 14 novembre. Les postes N4G seront, ainsi, ouverts aux commandants et aux capitaines expérimentés.

Chaque officier doit être officiellement informé de son niveau de nomenclature !
Aucun officier ne doit subir de préjudice lors de cette bascule.

Le SCSI poursuit actuellement son travail avec les directions d'emploi et le BOP pour procéder à l'exhaussement de nouveaux postes. La DRCPN s'est engagée à ce que chaque officier reçoive, d'ici la fin de l'année, un courrier individuel relatif au niveau de poste occupé.

Concernant le ratio de 15 % d'avancements sollicité, il n'est pour l'heure toujours pas validé par Bercy !

Le SCSI va donc une nouvelle fois intercéder auprès des plus hautes autorités de l'État afin de pouvoir débiter, dans les meilleures conditions et délais, la campagne d'avancement 2020.

